Enregistrement d'un hébergement touristique dans la catégorie Bed & Breakfast

1. Demandeur

Nom, prénom de l'exploitant : .....

Rue : ..... N° : .....

Code postal – Localité : .....

Téléphone/GSM : .....

E-mail : .....

Nom, prénom de la personne chargée de la gestion journalière s'il ne s'agit pas de l'exploitant : .....

Téléphone/GSM : .....

E-mail : .....

Numéro d'entreprise : .....

2. Données relatives à l'hébergement

Dénomination sous laquelle l'hébergement est proposé sur le marché touristique :

.....

Rue : ..... N° : .....

Code postal - Localité : .....

Téléphone : .....

E-mail : ..... Adresse du site internet : .....

Date de la mise en service/location : .....

L'hébergement se situe

☐ au rez-de-chaussée ☐ au rez-de-chaussée et à l'étage/aux étages
☐ à l'étage/aux étages ☐ en souterrain/partiellement en cave

Occupation maximale : ..... personnes/nombre de lits

3. Distribution des pièces

	Nombre :
Chambre(s) individuelle(s)	.....
Chambre(s) double(s)	.....
Chambre(s) multiple(s)/familiale(s)	.....
Chambre(s) avec sanitaires privatifs	.....
Salle(s) de bain commune(s) [WC compris] réservée(s) aux hôtes	.....
Salle(s) de bain commune(s) également utilisée(s) par le bailleur	.....
WC séparé(s) supplémentaire(s)	.....
Salle(s) de petit-déjeuner	.....
Salle(s) commune(s) supplémentaire(s) p. ex., jardin d'hiver, séjour, salle de jeux, etc.	.....
Cuisine(s)/kitchenette(s) à la disposition des hôtes	.....
Espace(s) bien-être/fitness	.....

Espaces extérieurs ☐ non ☐ oui, type : .....

Remarques :

.....
.....
.....
.....

4. Conditions générales d'exploitation

Les conditions générales d'exploitation figurant ci-dessous s'appliquent aux hébergements touristiques en Communauté germanophone de Belgique.

1. Vous disposez d'une attestation de sécurité valable, délivrée par le bourgmestre de la commune dans laquelle votre hébergement se situe, ou au moins de l'accusé de réception de la demande.

2. Vous êtes en possession d'un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois, délivré par la commune où vous ou la personne chargée de la gestion quotidienne habitez.

3. Vous apportez la preuve que vous avez conclu une assurance en responsabilité pour vous, vos collaborateurs ou les membres aidants de votre famille, qui couvre le risque d'exploitation de votre offre vis-à-vis des hôtes (hébergement et prestations). Cette confirmation des prestations en matière d'assurance de la compagnie se fait au moyen d'un formulaire mis à disposition en version électronique ou papier.

4. Vous disposez d'un titre de propriété de l'immeuble où se trouve l'établissement touristique, comme par exemple une attestation émanant du bureau d'enregistrement ou des hypothèques. Si vous louez l'immeuble, l'accord du propriétaire quant à l'utilisation à des fins touristiques doit être démontré par écrit. Il peut s'agir d'un contrat de bail dont il ressort clairement que le bien est utilisé à des fins touristiques.

5. L'hôte s'attend à ce que l'hébergement soit propre et bien entretenu, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'inspection vérifie cela sur place lors d'un contrôle.

6. Par ailleurs, le logement doit remplir les exigences minimales imposées à la catégorie « Bed & Breakfast ». Vous les trouverez à l'article 5 de l'arrêté du Gouvernement du 19 octobre 2017 portant exécution du décret du 23 janvier 2017 visant à promouvoir le tourisme en ce qui concerne les conditions générales et spécifiques d'exploitation pour les établissements d'hébergement touristique ainsi que leur classification.

Par la présente, je reconnais avoir lu les conditions générales d'exploitation et en AVOIR PRIS CONNAISSANCE.

Lieu, date : .....

....

Signature Nom, prénom